

DECISIONS DU MAIRE Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

2026-18 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE

7.1

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Commune de Septeuil - Commune de Septeuil - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 014 091,65	1 930 487,86	3 944 579,51
	Recettes réalisées (1)	B	122 688,81	2 061 646,72	2 184 335,53
	Restes à réaliser	C	185 581,44	0,00	185 581,44
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 959 838,96	3 693 577,00	5 653 415,96
	Dépenses réalisées (1)	E	632 960,23	1 713 289,42	2 346 249,65
	Restes à réaliser	F	140 610,07	0,00	140 610,07
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-510 291,42	348 357,30	-161 934,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-51 252,69	1 763 089,14	1 708 836,45
So de (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-564 544,11	2 111 446,44	1 546 902,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	44 971,37	0,00	44 971,37
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-519 572,74	2 111 446,44	1 591 873,70

Après en avoir délibéré, par **17 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Madame Valérie SALMON) des membres présents et représentés, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal,

APPROUVE le CFU 2025 de la commune de Septeuil.

2026-19 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

7.1

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Eau et assainissement de Septeuil - Service Eaux et Assainissement d - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	
PRESENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	329 496,51	230 155,09	559 651,60
	Recettes réalisées (1)	B	240 549,43	142 669,62	383 219,05
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	532 976,30	392 832,75	925 809,05
	Dépenses réalisées (1)	E	113 657,65	253 540,22	367 197,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	126 891,78	-110 870,60	16 021,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	203 479,79	162 677,66	366 157,45
So de (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	330 371,57	51 807,06	382 178,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	330 371,57	51 807,06	382 178,63

Après en avoir délibéré, par **17 voix POUR et 1 abstention** (Madame Valérie SALMON) des membres présents et représentés, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal,

APPROUVE le CFU 2025 du budget annexe Eaux assainissement de Septeuil.

2026-20 VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNE
7.1

Après en avoir délibéré, par **18 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Madame Valérie SALMON) des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N	EXCEDENT : DEFICIT :	348 357,30
B RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES (ligne 002 du CFU)	EXCEDENT : DEFICIT :	1 763 089,14 0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		2 111 446,44
D solde des réalisations de la section d'investissement de l'exercice N	EXCEDENT : DEFICIT :	510 291,42
E RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTEES (ligne 001 du CFU)	EXCEDENT DEFICIT :	- 54 252,69
F solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice N (=D+E)		-564 544,11
G Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	140 610,07
H Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	185 581,44
I solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT de (+) financement ou BESOIN de (-) financement	44 971,37
J BESOIN DE FINANCEMENT (=F+I)		519 572,74
AFFECTATION DE C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement		519 572,74
1-1 A la couverture du besoin de financement J		519 572,74
1-2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		0,00
2 report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)		1 591 873,70
<i>pour mémoire report en investissement (en N+1)</i>	<i>au compte D 001 (=F)</i>	<i>564 544,11</i>
	<i>au compte R 001 (=F)</i>	<i>0,00</i>

CHARGE le Maire de l'exécution et la publication de ces décisions.

2026-21 VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET EAUX ET
7.1 ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, par **18 voix POUR et 1 abstention** (Madame Valérie SALMON) des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

CONSTATE que le CFU 2025 présente :

- un excédent de fonctionnement de 51 807.06 €
- un excédent d'investissement de 330 371.57 €

DECIDE le report à nouveau des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Recette de fonctionnement :
Chap. 002 - excédent de fonctionnement reporté :51 807.06 €

- Recette d'investissement :
Chap. 001 - excédent d'investissement reporté :330 371.57 €

CHARGE le Maire de l'exécution et la publication de ces décisions.

2026-22 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

7.1

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	opé 10001 (Voirie)	2313	Construction (en cours)	-80 000,00
	opé 10002 (Bâtiments)	2313	Construction (en cours)	-54 539,99
	opé 10003 (Ecole)	2313	Construction (en cours)	112 568,07
	opé 10004 (Château Garenne)	2313	Construction (en cours)	-50 000,00
	opé 10006 (Salle multi)	2313	Construction (en cours)	1 096 000,00
	opé 10013 (Hydrants)	2313	Construction (en cours)	-30 000,00
	13	1322	Subv. non transf. Régions	-99 187,50
			Total dépenses	894 840,58
RECETTES	Chapitre	Article	Libellé	
			Subvention Subv. non transf. Etat et établissements nationaux (fonds verts)	
	13 (opé 10003)	1321		154 594,00
	13 (opé 10006)	1323	Subv. non transf. Départements	156 274,00
	13 (opé 10006)	13461	Fonds équip. non amort. - DETR	117 000,00
	10	10222	FCTVA	266 972,58
	16	1641	Emprunts	200 000,00
			Total recettes	894 840,58

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR** et **5 voix CONTRE** (BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, DOUCHE Alexandra, GUILLAUME Yves) des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative budgétaire n°1 présentée.

2026-23 ATTRIBUTION DU MARCHE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT

1.1 Lots 2 – 5 – 6b - 7

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR** et **5 voix CONTRE** (BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, DOUCHE Alexandra, GUILLAUME Yves) des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE de retenir le classement tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE - PRESTATION DE BASE			
LOTS	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS €HT BASE
2	STRUCTURE BOIS - METAL	LA COOPERATIVE DES BATISSEURS UNIS	193 135,30 €
5	SOLS - PEINTURE	STTS	69 637,50 €
6b	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	GROUPE EMILE DUFOUR	43 945,00 €
7	EQUIPEMENTS SPORTIFS	SPORT FRANCE	22 000,00 €
TOTAL €HT			328 717.80 €
TVA 20%			65743.56 €
TOTAL TTC			394 461.36 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les marchés correspondants avec les entreprises des lots 2 – 5 – 6b - 7 ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées en section d'investissement opération 10006.

2026-24 ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT
1.1 LOTS 1 – 3 – 4 - 6A ET RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES LOTS DU MARCHÉ

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR** et **5 voix CONTRE** (BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, DOUCHE Alexandra, GUILLAUME Yves) des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE de retenir le classement tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE - PRESTATION DE BASE			
LOTS	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS €HT BASE
1	INSTALLATION DE CHANTIER – MACONNERIE – VRD	TRP	369 564,94 €
3	COUVERTURE ET FACADES BAC ACIER	LA COOPERATIVE DES BATISSEURS UNIS	171 733,40 €
4	SERRURERIE – MENUISERIES EXTERIEURES	TRP	57 920,19 €
6a	VENTILATION	COGECLIMA	22 482,41 €
TOTAL €HT			621 700.94 €
TVA 20%			124 340.19 €
TOTAL TTC			746 041.13 €

DECIDE concernant les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)	Prix €HT
3	Poste 3.21. Plus-value pour bac acier nervuré double peau de couverture.	1 799,38 €HT
3	Poste 3.22. Plus-value pour bac acier nervuré double peau en façades.	777,33 €HT
4	Poste 4.10 Plus-value pour menuiserie Type 3 : ajout de 4 ouvrants entre les trames 7 et 9.	4 800,00 €HT

Valide la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) Poste 4.10 «Plus-value pour menuiserie Type 3 : ajout de 4 ouvrants entre les trames 7 et 9» pour un montant de 4800 euros HT, soit 5760 euros TTC au titre du lot 4 attribué à l'entreprise TRP.

Ne valide pas la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) Poste 3.21 « au titre du lot 3 : Plus-value pour bac acier nervuré double peau de couverture.

Ne valide pas la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) Poste 3.22 « au titre du lot 3 : Plus-value pour bac acier nervuré double peau en façades.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les marchés correspondants avec les entreprises des lots 1 – 3 – 4 – 6a ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées en section d'investissement opération 10006.

Récapitulatif de l'ensemble des lots attribués + PSE

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE - PRESTATION DE BASE			
LOTS	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS €HT BASE
1	INSTALLATION DE CHANTIER – MACONNERIE – VRD	TRP	369 564,94 €
2	STRUCTURE BOIS - METAL	LA COOPERATIVE DES BATISSEURS UNIS	193 135,30 €
3	COUVERTURE ET FACADES BAC ACIER	LA COOPERATIVE DES BATISSEURS UNIS	171 733,40 €
4	SERRURERIE – MENUISERIES EXTERIEURES	TRP	57 920,19 €
5	SOLS - PEINTURE	STTS	69 637,50 €
6a	VENTILATION	COGECLIMA	22 482,41 €
6b	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	GROUPE EMILE DUFOR	43 945,00 €
7	EQUIPEMENTS SPORTIFS	SPORT FRANCE	22 000,00 €
TOTAL €HT			950 418,74
TVA 20%			190 083,75
TOTAL TTC			1 140 502,49

Lot	Prestations Supplémentaires Éventuelles	Prix €HT
4	Poste 4.10 Plus-value pour menuiserie Type 3 : ajout de 4 ouvrants entre les trames 7 et 9.	4 800,00 €HT

Montant total Marché + PSE

HT : 955 218.74 €

TVA : 191 043.75 €

TTC : 1 146 262.49 €

2026-25 AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU « SAVOIR ROULER A VELO » DANS LES ECOLES
8.1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver les termes de la convention relative à la mise en place du « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles.

DECIDE d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

PRECISE que les dépenses relatives à l'exécution du projet seront engagées et mandatées par la CC Pays Houdanais puis remboursées à hauteur de 50% par la commune de Septeuil.

2026-26 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE CCAS
5.1

Après en avoir délibéré, par **14 voix POUR** et **5 voix CONTRE** (BOURDON Christophe, THIEBAULT Isabelle, SALMON Valérie, DOUCHE Alexandra, GUILLAUME Yves) des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- du maire de SEPTEUIL, président de droit,
- des 6 élus au sein du conseil municipal de SEPTEUIL,
- des 6 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

2026-27 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE CCAS
5.1

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- LEMAIRE Sophie
- PELLERIN Liliane
- RODRIGUES Christine
- NICOLAS Cendrine
- MULLEMAN Ingrid
- THIEBAULT Isabelle

Monsieur le Maire, Julien RIVIERE, étant membre titulaire automatiquement du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale.

2026-28 ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CAO
5.1

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires :	Suppléants :
- DEBUIRE Laurent	- ROUSSEAU Franck
- LEMAIRE Christopher	- RODRIGUES Christine
- THIEBAULT Isabelle	- BOURDON Christophe

Monsieur le Maire, Julien RIVIERE, étant membre titulaire automatiquement.

2026-29 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES
5.1 IMPOTS DIRECTS CCID

Liste des commissaires proposés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
NICOLAS Cendrine	MACHIN Gérard
LEMAIRE Sophie	CIBOIRE Corinne
ROUSSEAU Franck	PISANU Guido
PELLERIN Liliane	OUDET Jean-Paul
RODRIGUES Christine	GAUTIER Yannick
CADENAT Michel	RIVIERE Céline
ROUSSELOT Michel	GUILBAUD Pascale
FAVRY Jacques	AGOSTINI Olivia
PERROUAULT Denis	KERMORGANT Hélène
BROUSSOT Pascal	GOUZON Paul
FOULQUIER Joël	ROUSSEAU Christian
DIONNET Barbara	DEBAUT Catherine
LAPORTERIE Jacques	FRITZ Yves
LESCOUARCH Gwenaëlle	MELLIER Catherine
MORVAN BERGIA Sandrine	REMI Daniel
(extérieur) GOUEBAULT Yves	(extérieur) SAVOYE Thierry

Après en avoir délibéré, par **18 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (Mme Isabelle THIEBAULT) des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

PREND ACTE de la liste des contribuables répondant aux critères de représentation ;

DIT que cette liste sera transmise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux aux fins.

2026-30 ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
5.1 CDSP

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires :	Suppléants :
- DEBUIRE Laurent	- ROUSSEAU Franck
- LEMAIRE Christopher	- RODRIGUES Christine
- BOURDON Christophe	- THIEBAULT Isabelle

Monsieur le Maire, Julien RIVIERE, étant membre titulaire automatiquement.

2026-31 ELECTION DES DELEGUES AU SIRYAE, SILY et SEY
5.3

SIRYAE

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant sont à pourvoir.

Après avoir procédé au vote, la liste 1 ayant obtenue la majorité absolue,

Le Conseil municipal,

DESIGNE délégué titulaire M. Laurent DEBUIRE et délégué suppléant M. Christopher LEMAIRE.

SILY

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant sont à pourvoir.

Après avoir procédé au vote, la liste 1 ayant obtenue la majorité absolue,

Le Conseil municipal,

DESIGNE déléguée titulaire Mme Ingrid MULLEMAN et déléguée suppléante Mme Sophie LEMAIRE.

SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines)

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant sont à pourvoir.

Après avoir procédé au vote, la liste 1 ayant obtenue la majorité absolue,

Le Conseil municipal,

DESIGNE déléguée titulaire Mme Cendrine NICOLAS et délégué suppléant M. Franck ROUSSEAU.

2026-32 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL
5.3

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

Met en place un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de SEPTEUIL.

Cette fonction de référent déontologue est confiée à Monsieur Xavier LIBERT, Magistrat honoraire, ancien Président du Tribunal Administratif de Versailles et actuellement, référent médiation pour la juridiction administrative.

La séance a été levée à 21h39.

Septeuil, le 17 avril 2026

Le Maire, Julien RIVIERE

